

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ CE
VÉHICULES COMPLETS
 MODÈLE A1 - PAGE 1

py-904-EZ

	Le soussigné certifie par la présente que le véhicule	John de Schrijver Manager Homologation Department DAF Trucks NV
0.1.	Marque (raison sociale du constructeur)	DAF
0.2.	Type - Variante - Version	H4EN3 - TE205CD6ZZZ - ECA205JMLRSNNKD3340H1
0.2.1.	Nom commercial	XF 460 FT
0.4.	Catégorie de véhicule	N3
0.5.	Raison sociale et adresse du constructeur	DAF Trucks NV Hugo v.d. Goeslaan 1, 5643 TW Eindhoven , Pays-Bas
0.6.	Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires	La plaque est placée dans l'encadrement de la porte droite ou gauche de la cabine, rivé
	Emplacement du numéro d'identification du véhicule	Sur le longeron droit du chassis au niveau de l'essieu avant
0.9.	Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant)	
0.10.	Numéro d'identification du véhicule	XLRTEH4300G093223
	est conforme à tous égards au type décrit dans la réception délivrée le	e4*2007/46*0001*16 02-10-2015
	et peut être immatriculé à titre permanent dans les États membres.	véhicule pour la circulation à droite tachymètre échelle métrique
Eindhoven, 11-12-2015		

MODÈLE A1 - PAGE 2
 Catégorie de véhicule N3

1.	Nombre d'essieux et de roues	2	6
1.1.	Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées	1	Essieu 2
2.	Essieux directeurs (nombre, emplacement)	1	Essieu 1
3.	Essieux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu)	1	Essieu 2
4.	Empattement (essieu 1-dernier essieu)	3600 mm	3600 mm
4.1.	Écartement des essieux: (1-2, 2-3, 3-4)	P/A	P/A
5.	Longueur	5720 mm	2550 mm
6.	Largeur	470 mm	P/A
8.	Avancée de la sellette d'attelage (maximale et minimale en cas de sellette réglable)	4500 mm	
9.	Distance entre l'extrémité avant du véhicule et le centre du dispositif d'attelage		
11.	Longueur de la zone de chargement	P/A	750 mm
12.	Porte-à-faux arrière		
13.	Masse en ordre de marche	8146 kg	
13.1.	Répartition de cette masse entre les essieux (1, 2, 3, 4)	5694 kg	2452 kg
13.2.	Masse réelle du véhicule	P/A	P/A
16.	Masses maximales techniquement admissibles	7395 kg	
16.1.	Masse en charge maximale techniquement admissible	20500 kg	
16.2.	Masse techniquement admissible sur chaque essieu (1, 2, 3, 4)	8000 kg	13000 kg
16.3.	Masse techniquement admissible sur un groupe d'essieux	P/A	P/A
16.4.	Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble [kg]	50000 kg	
17.	Masses maximales admissibles du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international, code pays	National	FR
17.1.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue	19000 kg	
17.2.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu (1, 2, 3, 4)	8000 kg	13000 kg
17.3.	Masse en charge maximale admissible sur groupe d'essieux	P/A	P/A
17.4.	Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble	44000 kg	
18.	Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de:		
18.1.	Remorque à timon d'attelage	P/A	43250 kg
18.2.	Semi-remorque		
18.3.	Remorque à essieu central	P/A	P/A
18.4.	Remorque non freinée		
19.	Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage (semi-remorque, une remorque, une remorque à essieu central)	12354 kg	P/A
20.	Constructeur du moteur	DAF Trucks NV	MX-13 340H1
21.	Code moteur inscrit sur moteur		